



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

*La Division des Cabinets*

*Paris, le* 05 FEV. 2013

Nos réf. DRP/A/2012/32539

Madame Claire GRENIER

Madame,

Madame Marisol TOURAINE, Ministre des affaires sociales et de la santé, a «été destinataire de la correspondance que vous aviez adressée au Président de la République. Elle m'a personnellement chargé de vous répondre.

Vous sollicitez la reconnaissance de la fibromyalgie, pathologie dont vous êtes atteinte.

La fibromyalgie est actuellement décrite comme un ensemble de symptômes dont l'origine n'est pas connue et les traitements non prouvés. Il n'existe pas de procédure de reconnaissance des maladies au niveau du ministère chargé de la santé. C'est en effet, la communauté médicale qui, au vu des données scientifiques qui permettent d'identifier l'origine, les causes physiopathologiques, les symptômes et les traitements, identifie une maladie en tant que telle.

Cependant, d'ores et déjà, sensibles à l'amélioration de la qualité de vie et de prise en charge des personnes présentant une fibromyalgie, les institutions ont mené plusieurs actions.

Ainsi, saisi par le ministère chargé de la santé, la haute autorité de santé (HAS) a réalisé un état des lieux des données disponibles concernant le syndrome fibromyalgique de l'adulte et proposé des orientations aux professionnels de santé pour prendre en charge les personnes adultes qui en souffrent. Ces travaux ont été publiés en juillet 2010 sous la forme d'un *rapport d'orientation*. La HAS propose une prise en charge graduée et individualisée des personnes adultes souffrant de syndrome fibromyalgique.

La diffusion de ces travaux vise à améliorer la prise en charge des personnes atteintes par les professionnels qui en ont la charge, professionnels de santé ou non.

.../...